



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clavans en Haut Oisans

EN DATE DU 11 AVRIL 2025 à 19H00

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Clavans en Haut Oisans, s'est réuni sous la Présidence de M. TOMMASI Serge, Maire

**Étaient présents** : Jacques CHAPIRON, Marc CROSLAND, Sylvain GÂCHE, Adrien GARNIER, Gilbert GARNIER, Marie LECOT, Alain PELLORCE - **Secrétaire de séance** : Jacques CHAPIRON

**Date de Convocation** : Le 7 avril 2025 - **Nombre de Conseillers** : En Exercice : 8 - Présents : 8 - Votants : 8

### ORDRE DU JOUR

#### DELIBERATIONS

- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote Subventions 2025 aux Associations et aux Caisses des Ecoles
- ONF -Martelage coupes -Annulée-Délibération 2024-38 valide (nouveau message ONF)

#### DECISION BUDGETAIRE

- Vote du CFU 2024
- Affectation des Résultats 2024 au Budget 2025
- Vote du Budget Principal 2025

#### QUESTIONS DIVERSES

### DELIBERATIONS

#### • **OBJET: TAUX D'IMPOSITION DIRECTE 2025**

M. le Maire rappelle la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le panier des recettes fiscales de la Commune est composé ;

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- De la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- De la Contribution Financière des Entreprises

Il fait part à l'Assemblée de l'état de notification prévisionnel des bases d'imposition 2025, transmis par la DGFIP. Il rappelle que les bases d'imposition sont revues à la hausse chaque année par le parlement et que la commune n'est pas seule bénéficiaire des impôts directs

Il est proposé à l'assemblée de **ne pas augmenter les taux communaux pour 2025** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de voter pour l'année 2025 les taux des taxes communales ci-dessous

	2024	2025
-• Foncier bâti :	53.05 %	53.05 %
• Foncier non bâti :	55.78 %	55.78 %
• Taxe habitation résidences secondaires	27.18 %	27.18 %
• Contribution Financière des Entreprises	45.68 %	45.68 %

**DONNE** toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

**• OBJET: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET CAISSES DES ECOLES**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions à attribuer pour l'année 2025 au bénéfice de plusieurs associations ainsi qu'aux Caisnes des Ecoles.

Après délibération, les subventions suivantes sont votées :

INTITULE		SUBVENTIONS VOTEES 2025
ASSOCIATION LES MYOSOTIS	Compte 65748	150.00 €
AAPPMA L'ARC EN CIEL DU HAUT OISANS	Compte 65748	300.00 €
LA MAISON DES MARMOTTONS	Compte 65748	750.00 €
ASSOCIATION RANDONNEES MUSICALES DU FERRAND	Compte 65748	200.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	Compte 657361	250.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	Compte 657361	250.00 €
<b>TOTAL : Compte 65748 + 657361</b>		<b>1 900.00 €</b>

**•OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que M. le Maire, Serge TOMMASI ainsi que M. Marc CROSLAND, Maire en exercice jusqu'à la date du 23 octobre 2024 n'ont pas participé au débat, ni au vote du Compte Financier Unique de la commune ;

Considérant les éléments susvisés et vu le Compte Financier Unique 2024 ;

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	Prévu :	731 975,39
	Réalisé :	226 221,62
	Reste à réaliser :	478 942,46
Recettes :	Prévu :	731 975,39
	Réalisé :	208 084,61
	Reste à réaliser :	478 327,21
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	Prévu :	459 730,51
	Réalisé :	356 018,96
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	459 730,51
	Réalisé :	450 574,59
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		-18 137,01
Fonctionnement :		94 555,63
Résultat global :		76 418,62

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes tels que présentés ci-dessus.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU 2024 AU BUDGET PRINCIPAL 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires de l'année 2024, décide d'affecter comme suit les résultats 2024 au budget 2025

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	56 686,72
- un excédent reporté de :	37 868,91
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	94 555,63
- un déficit d'investissement de :	18 137,01
- un déficit des restes à réaliser de :	615,25
Soit un besoin de financement de :	18 752,26
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	94 555,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	42 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	52 555,63
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	18 137,01

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025****VUE D'ENSEMBLE**

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	440 082.85
RECETTES FONCTIONNEMENT	440 082.85
DEPENSES INVESTISSEMENT DONT RAR (478 942.46 €)	619 217.21
RECETTES INVESTISSEMENT DONT RAR (478 327.21 €)	619 217.21

**REALISATIONS 2024 - Opérations comptables achevées redépenses et recettes**

**Acquisition matériel technique :** Echafaudage -Remorque- scie radiale-Débroussailleuse  
Subvention 50 % sur 3 898.75 € HT soit 1 949.37 €-Paiement factures et versement subvention en 2024.

**Rénovation thermique du bâtiment Mairie :**

Changement de toutes les menuiseries - Création d'un escalier vers les combles-- Isolation des combles-Cloisons- Plancher

Subvention 77,19 % sur 67 157 € ht € soit 51 839.51 € - Paiement des factures et versement des subvention en 2024.

## Travaux Clocher de l'Eglise remplacement de l'horloge mère

Réalisation sur fonds propres communaux

### REALISATIONS DES TRAVAUX EN 2024– Opérations comptables dépenses 2024 et recettes 2025

#### Installation chaufferie géothermie

Forage et sonde- Acquisition et installation chaudière

Subvention 79,45 % sur 62 785.50 € HT € soit 49 888.41 € - Paiement des factures en 2024. Versement des subventions en 2025.

### REALISATIONS DES TRAVAUX 2024 / 2025 Opérations comptables dépenses 2024/2025 et recettes 2025

#### Auberge du Savel: travaux rénovation, acquisition de mobilier et d'équipements

Rénovation murs, plafonds, sols – Travaux électricité- Changement desserte arrière bar-Changement du mobilier des chambres : lits, literie, linge- Installation d'un volet roulant. Changement du matériel de cuisine vétuste et hors normes (fourneau et four). Réalisation d'un nettoyage approfondi de l'établissement par une entreprise.

### OPERATIONS EN RESTES A REALISER REPORTEES SUR LE BUDGET 2025

#### Terrassement et aménagement des abords du bâtiment de la Mairie.

#### Travaux alimentation eau potable

-Changement de deux débitmètres au réservoir de Clavans le Haut

- Réfection du réservoir de Clavans le Bas avec reprise de l'étanchéité

#### Aménagement création place cœur de village :

Démolition – aménagement paysagé

#### Transformation maison entrée village

Gros œuvre - Création d'un de logements

## QUESTIONS DIVERSES

### ◊ TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE CŒUR DE VILLAGE ET RENOVATION MAISON

Il est nécessaire de relancer le bornage et la séparation du terrain appartenant à la maison et actuellement en indivision privé/ communal. Celui-ci sera réalisé très prochainement.

M. le Maire précise qu'il sera dans l'impossibilité de piloter une partie de la mise en œuvre du projet en raison de ses liens familiaux.

### ◊ TRAVAUX D'ACCES A LA MICOCENTRALE

**Rectificatif :** La modification de l'entrée du chemin proche de la piste d'accès à la future microcentrale n'a pas été réalisé par le propriétaire riverain mais par la société hydroélectrique de la Valette.

Il est précisé que la commune, propriétaire des parcelles limitrophes, reste vigilante quant à la remise en état des lieux suite à ces travaux de terrassement.

Une réunion d'information au public a précédé la séance du Conseil Municipal, animé par les représentants de la société hydroélectrique de la Valette.

Celle-ci transmettra un compte rendu des échanges ayant eu lieu lors de cette rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Bon pour affichage

Le secrétaire de séance, Jacques CHAPIRON

Le Maire  
Serge TOMMASI

